



Action en Affiliation et test adn demi fratrie

Par **Morgane2207**, le **18/07/2018** à **23:58**

Bonjour,

Je n 'ai pas étais reconnue à la naissance par mon père biologique décédé depuis 2013.
Étant en action en justice pour prouver l'affiliation contre l'héritier légal depuis 2013, je me demande si la succession aurait dû être bloqué?

Le notaire avait été avertis d'un potentiel héritier par mon avocat.

Également je souhaitais savoir de quel pourcentage l'indice de profil génétique pour un test adn devait être pour qu'il y est acceptation par la justice.

Il s'agit ici d'une recherche en demi-fratrie car nous n'avons pas la même mère.

J'ai besoin d'aide... merci.

Merci de vos réponses

Par **amajuris**, le **19/07/2018** à **12:49**

bonjour,

je suis surpris que depuis 5 ans, il ne soit intervenu aucune décision sur votre action en recherche de paternité.

la succession n'a pas à être bloquée dans l'attente d'une décision de justice au résultat hypothétique.

c'est le tribunal qui décide en fonction des éléments en sa possession dont une analyse biologique du défunt ce qui implique qu'un prélèvement du défunt ait été ralaisé avant son décès.

salutations